

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N°22-056

L'an deux mille vingt-deux, le lundi 12 septembre à 16h30, le Conseil d'Administration du CCAS de Cambrai, dûment convoqué, s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Monique BOUQUIGNAUD, Administratrice.

Date de la convocation : le mardi 23 août 2022.

Nombre de membres en
exercice : **17**

Présents : **11**

Votants : **13**

Présents :

Mme Virginie WIART, Mme Dominique CARDON, Mme Maria-José POMBAL, Mme Sylviane LIENARD, Mr Marc DERASSE, Mme Florence NOCHELSKI, Mr Jean-Louis DELHAYE, Mr Michel MAUPRIVEZ, Mme Jocelyne PEYRAT-ARMANDY, Mme Monique BOUQUIGNAUD, Mme Sabine CAGNARD,

Excusés :

Mr François-Xavier VILLAIN, Mme Françoise DEMONTFAUCON, Mr Jean-Pierre BAVENCOFFE, Mme Sylvie LABADENS, Mme Brigitte BRACQ, Monsieur Alain DELEVALLEE,

Procurations :

Mme Jean-Pierre BAVENCOFFE à Mme Dominique CARDON, Madame Sylvie LABADENS à Mme Monique BOUQUIGNAUD,

Secrétaire de séance : Mme Blandine LASSERON,

Objet : Petite Enfance, Personnes Agées, « Solid'Age », convention de financement Ville/CCAS.

Par la délibération n° 18-86 du Conseil d'Administration en date du 3 décembre 2018, une convention a été signée entre la Ville et le CCAS de Cambrai pour définir les conditions du partenariat financier. Cette convention est arrivée à expiration.

Elle concerne la gestion des équipements et des dispositifs « Petite Enfance » gérés par le CCAS ainsi que le développement des actions de lutte contre l'isolement à travers les dispositifs « Solid'Age et accueil des animaux de compagnie ».

Elle précise les conditions et les modalités de versement des participations financières de la Ville.

Le Conseil d'Administration après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'autoriser Madame la Vice-Présidente à signer la convention de financement ci-annexée précisant les modalités de financement.

Acte certifié exécutoire en vertu de l'article 2-1
de la Loi n° 82.623 du 22.07.82
Transmis à la Sous-Préfecture le : **10 OCT. 2022**
Et publication ou notification du : **10 OCT. 2022**

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Pour copie conforme,
La Vice-Présidente,
Françoise DEMONTFAUCON
et par Délégation,

La Vice-Présidente Déléguée,
Virginie WIART.

Publié le 10 octobre 2022